



Municipalité de Grand-Métis

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-0242 CITATION DU SITE PATRIMONIAL DE LA POINTE-LEGGATT

**À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE
INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT 2022-0242 RELATIF À LA CITATION DU
SITE PATRIMONIAL DE LA POINTE-LEGGATT**

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil municipal a adopté le projet de règlement lors de la séance extraordinaire tenue le 5 mai 2022 ;

QUE le conseil municipal en collaboration avec Héritage Bas-Saint-Laurent et Construction Métis tiendront des assemblées publiques de consultation le 15 juin à 19h00, le 16 juillet à 19h00 ainsi que le 10 août 2022 à **14h** à l'église presbytérienne de Grand-Métis situé au 52 chemin de la Pointe-Leggatt, à Grand-Métis ;

QU' au cours de cette assemblée publique, les organismes Héritage Bas-Saint-Laurent et Construction Métis chargés du projet expliqueront leur projet de site patrimonial de la Pointe-Leggatt ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité, situé au 70 chemin Kempt, à Grand-Métis, aux heures normales d'ouverture.

**DONNÉ À GRAND-MÉTIS
CE 1^{ÈME} JOUR DE JUIN 2022**

**Chantal Tremblay,
Directrice générale et greffière-trésorière**



Municipalité de Grand-Métis

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je soussignée, Chantal Tremblay, en ma qualité de directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de Grand-Métis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public de consultation du projet de règlement 2022-0242 Citation du site patrimonial de la Pointe-Leggatt annexé aux présentes en affichant une copie à chacun des endroits établis par le conseil municipal, entre 13h00 heures et 16h00 le 1^{er} jour de juin 2022.

EN FOI DE QUOI JE DONNE CE CERTIFICAT
CE 1^{er} JOUR DU MOIS DE JUIN 2022



Directrice générale, greffière-trésorière